

ABONNEMENT LADY FITNESS SPORT

Par lusita, le 23/06/2011 à 20:41

Bonsoir.

Ma question est la suivante : j'ai pris un abonnement à ce club en octobre 2010, avec des chèques à déposer le 5 de chaque mois.

Depuis déjà 5 mois je n'y vais plus suite à des soucis de santé qui ne me permettaient plus de faire du sport. Anémie, et j'ai une prothèse de coude depuis 3 ans. J'ai une capacité de mobilité qui se reduit, avec des douleurs, et je ne peux donc plus soulever de poids, utiliser certaines machines et faire certains exercices.

Les modalités de résiliation dans leur contrat est que le contrat peut etre résilié à l'issue de la période incompressible de 12 mois. Mais ce nest pas mon cas puisque je veux résilier avant la fin de ctte période.

Il est dit aussi que pendant la période incompressible le contrat pourra être suspendu pour une durée supérieure à 2 mois en fonction de la gravité de la situation de l'adherent sur justificatif médical.

Donc ils proposent juste une suspension et non une résiliation.

Est ce que je peux tout de meme aller voir mon médecin pour faire un certificat de non aptitude définitive à pratiquer un sport, et invoquer la clause abusive 87 03 pour résilier ?

Merci de votre réponse.